

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 JUIN

LA LOI MILITAIRE

Les ministres ont décidé jeudi matin, en conseil, qu'ils demanderaient à la Chambre de discuter la loi militaire, aussitôt après le vote du budget. On sait que les efforts faits pour amener une entente entre la commission de la Chambre et la commission du Sénat n'ont pu aboutir. Or, aux termes de l'article 146 du règlement intérieur, « si la Chambre a repoussé la proposition d'une conférence, le projet ne pourra être porté de nouveau à l'ordre du jour avant le délai de deux mois que sur l'initiative du gouvernement. Il en sera de même dans le cas où les deux commissions ne s'entendent pas sur un texte. » Il en résulte que la commission de l'armée de la Chambre s'est trouvée dessaisie et que le projet eût été enterré si le gouvernement n'avait pas pris l'initiative de demander expressément à la Chambre une délibération nouvelle.

On sait ce que nous pensons du détestable projet de la loi dont il s'agit. Le gouvernement pouvait, en s'abstenant de toute initiative, laisser les choses en l'état. Au lieu de cela, il aime mieux faire voter par une Chambre dont les pouvoirs sont à la veille d'expirer des dispositions qui ont soulevé dans tout le monde militaire les protestations les plus énergiques et les plus fondées.

A quel résultat aboutira-t-il d'ailleurs ?

Nous désapprouvons l'attitude de la commission de la Chambre, mais nous reconnaissons qu'elle a été le fidèle écho des haines anti-religieuses de la majorité des députés républicains. Dans une nouvelle délibération, il est peu probable que cette majorité consente à se déjuger. On n'aboutira donc pas. N'eût-il pas mieux valu attendre ?

QUE NE L'ONT-ILS DIT PLUTOT ?

Nous lisons dans le *Figaro* :  
« Dès qu'on touche au boulangisme pour ou contre, il paraît qu'on perd son sang-froid. Depuis huit jours, les journaux vivent littéralement sur le plaidoyer en faveur d'un des actes de son ministère que le général a confié à la mémoire d'un de ses amis et qui a été publié ici-même. Contestées sans avoir pu être niées ou réfutées d'une façon topique, ses allégations continuent à amener des répliques haïneuses. D'après ce qu'on dit maintenant, le passage du général Boulanger au ministère de la guerre a été néfaste : non seulement il n'a rien organisé, mais il a tout compromis : les képis, les fusils qu'il a commandés ne valaient rien ; quant au nombre d'hommes qu'il espérait pouvoir mettre en ligne, c'est de la pure fiction. »

« Tout cela est possible, mais je ferai remarquer aux républicains que le général Boulanger est une invention républicaine et même radicale : sa légende du Général Revanche a été faite par les journaux et par les députés de gauche. C'est lorsque sa popularité a été bien établie que, par une série de mesures mal calculées, on l'a rendu accessible aux avances des

adversaires de la République et qu'il est devenu le syndic des mécontents de tous les partis.

« Tout ce que les officieux disent à présent contre le général Boulanger peut être exact. Que ne l'ont-ils dit plutôt ? Comment veulent-ils que le public distingue entre le héros qu'ils imaginaient il y a deux ans et le malfaiteur à qui ils refusent aujourd'hui activité, patriotisme, bravoure, honnêteté, tout enfin ? De ces deux Boulanger, quel est le vrai ? La Haute Cour va nous le dire à ce qu'il paraît, mais qu'elle se dépêche. Jusqu'ici elle n'a réussi qu'à réveiller le parti qui semblait sommeiller un peu. »

LIGUE DE LA CONSULTATION NATIONALE

Le Comité des Douze, pour faciliter l'œuvre de l'union électorale, a décidé, dans sa séance du 18 juin, qu'il se constituerait en tribunal arbitral toutes les fois que les candidats en compétition seraient d'accord pour faire appel à son intervention et s'en remettre à sa décision.

LE PROCÈS D'ANGOULÊME

M. Laguerre, quoique malade, a dû se rendre à Angoulême pour le procès en police correctionnelle intenté à plusieurs membres du parti boulangiste, à raison des événements qui se sont produits dans cette ville, le dimanche 9 juin.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le défilé des témoins a eu lieu sans intérêt et a duré toute l'après-midi d'avant-hier.

Une altercation s'est produite entre M. Zamanski, rédacteur du *Charentais*, journal royaliste, et M. Albert Félix, directeur du *Reveil des Charentes*, républicain ; celui-ci a constitué des témoins.

La gendarmerie et une compagnie du 107<sup>e</sup> gardaient les abords du Palais de Justice.

Hier, même mesures d'ordre que la veille. L'interrogatoire de MM. Déroulède et Laisant a été très rapide. Ils affirment simplement qu'ils n'ont pas violenté le commissaire.

Le procureur de la République prononce un réquisitoire dénonçant le nouveau parti qui a entrepris de détruire le gouvernement légal du pays, la République.

M. Déroulède proteste et dit qu'il n'a pas entrepris de détruire la République.

Le procureur retire le mot République et continue son réquisitoire en affirmant le droit et le devoir du gouvernement de maintenir l'ordre dans la rue.

Il constate que les délits sont absolument prouvés et conclut en demandant une condamnation sévère contre M. Déroulède, le véritable instigateur des désordres de la rue.

M. Déroulède présente sa défense et fait une véritable conférence, exposant le programme du maître.

M. Habert prend ensuite la parole, puis l'affaire est mise en délibéré.

L'audience est suspendue.

UN CRI SÉDITIEUX

Il ressort des débats que l'administration

républicaine avait prémédité les arrestations.

En outre, il est établi que le cri : Vive la République ! est un cri séditieux, car on a arrêté les personnes qui le proféraient.

Le premier point indique la moralité du procès, — qui n'en a pas, — et le second prouve que la logique reprend toujours ses droits.

Il ne nous déplaît pas de voir des républicains obligés de reconnaître qu'acclamer le régime actuel est une excitation au désordre, et que le cri de Vive la République ! est un cri de discorde et de sédition.

UN NOUVEAU SCANDALE. — DOCUMENTS VOLÉS

Sous ces titres, on lit dans la *Cocarde* :

« Nous apprenons aujourd'hui que la dernière perquisition faite à Paris place de la Madeleine avait pour objet un vol de documents n'ayant aucun rapport avec le procès du général Boulanger. »

Voici les faits :

« En 1879, M. Lombard, ancien officier de l'armée, était chargé par M. de Freycinet, alors ministre des affaires étrangères, d'une mission diplomatique secrète en Abyssinie, ayant pour objet de déjouer les intrigues anglaises et italiennes et de préparer une sorte de traité d'alliance entre l'Égypte, l'Abyssinie et la France. Dès son arrivée à Assab, M. Lombard fut mis au courant de toutes ces intrigues. Il apprit qu'un certain docteur Sapeto avait acheté dans la région des terrains pour le compte de la Compagnie italienne Rubattino. Ces terrains ont depuis été revendus au gouvernement de Rome. »

« Les agents français en Égypte, entre autres M. de Balignières, avaient été prévenus. Par complicité ou par négligence coupable, ils n'intervinrent pas. »

« Ainsi se préparait la double expédition qui a conduit les Anglais au Caire et les Italiens à Massouah. »

« Au cours de la mission qui lui avait été accordée sur la recommandation de M. Sadj Carnot, M. Lombard refusa de se faire le complice de certains personnages, il se préoccupa très consciencieusement de réunir un grand nombre de documents et de renseignements de toute nature sur les hommes et sur les choses, et particulièrement sur MM. de Balignières, de Ring, Borelli, Monge, enfin sur M. Herbertte, aujourd'hui ambassadeur de France à Berlin, et alors le second de M. de Freycinet au ministère des affaires étrangères. »

« M. Lombard assure que ces documents sont très compromettants pour les agents diplomatiques que nous venons de citer, que la preuve de leur conduite coupable, de leurs fautes, de leurs erreurs impardonnables, y est établie avec évidence, et que ces accusations atteignent M. de Freycinet, qui a eu le tort et la faiblesse de ne pas agir. »

« Un rapport fut adressé au ministre des affaires étrangères. »

« On n'en tint, bien entendu, aucun compte et il est resté enfoui dans les cartons du quai d'Orsay. »

« Quant aux documents dont il était dé-

tenteur, M. Lombard les avait conservés chez lui, jusqu'au mois de février dernier ; mais, en sa qualité de président d'un comité de la Ligue, lorsque les perquisitions ordonnées par Thévenet commencèrent, il jugea nécessaire de mettre à l'abri des investigations policières toutes ces pièces qui cependant ne concernaient pas le général Boulanger, dont le nom n'y était même pas prononcé. »

« Le dossier fut remis à M. L..., avocat, qui lui-même le confia à M<sup>lle</sup> B..., demeurant place de la Madeleine. Quelque mouchard eut connaissance du dépôt, la Haute Cour fut avertie. On lança Clément sur la piste, et le personnage, après avoir tout bouleversé dans l'appartement, mit la main sur le dossier redouté. »

INFORMATIONS

LA RÉUNION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

On assurait avant-hier, dans les couloirs de Chambre, que deux dates sont mises en avant pour le renouvellement des Conseils généraux : celles du 28 juillet et du 4 août.

Il importe de remarquer que cette dernière date est la dernière à laquelle on puisse procéder au renouvellement des Assemblées départementales.

La réunion des Conseils généraux devant, en effet, avoir lieu le 19 août, ces Assemblées devront être constituées le 11. Il faut donc que le premier tour de scrutin soit fixé au 4 août au plus tard.

SANS PRESTIGE

La *Gazette de la Croix* prétend savoir que le général Annenkof, qui est encore à Paris, est renseigné par M. de Freycinet sur tout ce qui concerne l'armée française ; à son retour, il sera en mesure de faire un rapport complet sur l'organisation militaire de la France.

Il est, ajoute le journal berlinois, aussi bien informé que tout officier français ayant un grade élevé, attendu qu'on ne lui cache rien.

La *Justice* prétend que rien ne saurait être plus absurde que cette information. Nous aimons à le croire. Nous regrettons seulement que le manque de prestige de notre ministre de la guerre soit tel qu'on puisse se permettre de diriger contre lui des imputations aussi graves et qu'elles aient besoin d'être démenties.

LES BRIMADES

La question posée par M. Dugué de la Fauconnerie au ministre de la guerre sur les faits odieux de brutalité, commis à l'égard d'un soldat en garnison à Caen, et sur le jugement légitime du conseil de guerre du 3<sup>e</sup> corps, aura-t-elle pour effet de supprimer de barbares coutumes qui indignent à juste titre les familles ? M. de Freycinet a promis de sévir administrativement et d'imposer la suppression absolue de ces scènes de sauvagerie. Frappez à la tête ! a crié l'ex-major Labordère en faisant allusion aux officiers supérieurs de notre armée. Frappez à la tête ! la Droite a fait justice, par ses protestations ardentes, de cette basse excitation, inspirée par la haine radicale, à l'adresse de nos officiers français.

## LA RUSSIE ET L'ITALIE

On télégraphie de Rome au *Journal des Débats* :

« La Russie et l'Italie ont retiré réciproquement leur attaché militaire; voici la cause de cette mesure: l'attaché russe était le lieutenant-colonel Rosen; il plaisait peu au gouvernement italien qui l'accusait d'une curiosité excessive. M. Rosen fut rappelé parce qu'il fut promu colonel, mais son remplaçant ne put rester à Rome, par raison de santé, dit-on.

» La Russie accrédi-ta de nouveau M. Rosen que l'Italie refusa de reconnaître. Sur les observations reçues de Saint-Petersbourg, l'Italie a retiré son attaché militaire de peur qu'il ne fût renvoyé. Il résulte de ces faits que les relations entre Rome et Saint-Petersbourg ne sont pas des plus cordiales, ce qui d'ailleurs était connu depuis longtemps. »

## NOUVELLES MILITAIRES

### LE REPOS MILITAIRE DU DIMANCHE

L'observation de certaines dispositions devenues réglementaires dans l'armée rencontre parfois des résistances inexplicables.

Le ministre de la guerre se voit encore dans la nécessité de rappeler que les corvées de pain et de vivres doivent toujours avoir lieu le samedi ou la veille des jours de fête, le repos des hommes de troupe devant être complet les dimanches et jours fériés.

### LE SALUT MILITAIRE

Il y a des questions dites « d'étiquette » qui rentrent dans la compétence des autorités militaires. Celle-ci, par exemple :

De quelle façon un officier en tenue doit-il saluer une femme ?

Les avis sont partagés dans le monde militaire: les uns, s'en tenant strictement à la lettre du règlement, saluent militairement; d'autres ôtent leur képi, jugeant cette façon plus respectueuse. De cette divergence d'opinions résulte une situation assez fautive. Lorsqu'un militaire se borne, en effet, à l'égard d'une femme, au salut réglementaire, ce procédé ne peut-il pas paraître, par comparaison, un peu cavalier ?

Le général Ferron, commandant en chef du 18<sup>e</sup> corps d'armée, vient de trancher le différend et dans le sens du règlement: il a donné des ordres pour que tous les militaires placés sous son commandement, lorsqu'ils auront à saluer, fassent le salut militaire, et cela en toute circonstance et à l'égard de tous sans exception.

On pourra regretter cette décision, mais elle a l'avantage de fixer un point d'étiquette assez délicat.

## UN CANON MONSTRE

C'est le grand canon Canet, de 32 centimètres, de 66 tonnes, que viennent de livrer les ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée. Ce canon lance à 20 kilomètres un projectile qui perce, au moment de sa sortie de l'âme, une plaque de fer forgé de 4<sup>m</sup>05 d'épaisseur.

C'est la première bouche à feu d'une pareille puissance qu'on ait construite en France. Or, savez-vous pour qui elle est faite ?

Mais... pour la France, sans doute? — Pas du tout, pour le Japon !

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### SECTIONNEMENT DE LA VILLE DE SAUMUR

L'enquête de *commodo et incommodo*, ouverte sur la question du sectionnement de la ville de Saumur, a été close hier soir à 5 heures.

Les signatures se répartissent ainsi :

Pour le projet..... 204  
Contre..... 129

En présence de cette manifestation, le Conseil général ne peut être que favorable au projet.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square demain dimanche 23 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

#### Programme.

1. Allegro militaire (BLÉGER).
2. *Conquête des Lauriers*, morceau imposé aux première et deuxième divisions du Concours de Paris.
3. *Volupté*, mazurka pour clarinette.
4. Grande fantaisie sur *Faust*, morceau choisi pour le Concours du 7 juillet.
5. *La Malle des Indes*, galop (PETIT).

Le chef de musique,  
V. MEYER.

### L'UNION SAUMUROISE

*Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime*

Un concours de tir aux grandes distances commencera au stand de l'Ecole de cavalerie demain dimanche 23 juin, de 4 heures à 3 heures de l'après-midi.

Cibles fixes à 40 zones.

Cibles à volonté à 5 zones.

En cible fixe, concours par deux séries additionnées. Prix de la série, 1 franc.

Cibles à volonté. Le prix sera accordé aux deux meilleurs séries. Prix de la série, 0,65.

Le tir se continuera les dimanches suivants.

## JACQUES INAUDI A SAUMUR

Le jeune et prodigieux calculateur donne ce soir samedi, à huit heures, une séance au café de la Paix.

Jacques Inaudi n'est pas un nouveau venu pour notre ville, qu'il émerveillait il y a quatre ans.

Il a grandi, mais en devenant d'autant plus remarquable, puisque non content d'opérer aujourd'hui les calculs les plus compliqués, avec une incompréhensible facilité, il peut nous initier aujourd'hui aux procédés de sa méthode, qui est bien la plus extraordinaire de toutes.

Rien de merveilleux comme une séance de ce savant naturel, qui est un véritable prodige et que tout Saumur voudra entendre.

Nous engageons vivement nos lecteurs à y assister.

La ligne du chemin de fer de Paris à Angers par Le Mans a été interceptée, l'avant-dernière nuit, par suite d'une inondation, près de Nogent-le-Rotrou.

Le train qui part de Paris à 10 heures du soir et arrive à Nogent-le-Rotrou vers minuit a été heureusement averti par des signaux et a pu s'arrêter à temps.

On se rappelle qu'il y a une quinzaine de jours, le même fait s'était produit sur la même voie, presque à la même heure et au même endroit.

Hier matin encore, le courrier de Paris a donc fait défaut à Angers.

Voici les dépêches reçues hier :

« Chartres, 21 juin.

» Une trombe d'eau s'est abattue entre Condé et Nogent la nuit dernière. Les communications sont interrompues. Les quartiers bas de Nogent ont été inondés. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais les dégâts matériels sont considérables. La circulation est interrompue. La voie du chemin de fer est coupée. La troupe travaille sur la ligne de l'Etat.»

« Condé, 21 juin.

» Le même orage a emporté un pont aux environs de Condé-sur-Huisne.»

« Mamez, 21 juin.

» La ville de La Ferté-sur-Bernard (Sarthe) a été inondée par suite de la crue de l'Huisne. Il y a un mètre d'eau dans les rues. Les autorités sont sur les lieux. Les récoltes sont perdues.»

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

*Exposition universelle de 1889. — Fête nationale du 14 juillet. — Trains de plaisir pour Paris.*

L'administration des chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1889, des trains de plaisir pour Paris seront mis en marche sur toutes les lignes de son ré-

seau. Les prix des billets seront les mêmes que pour les trains de plaisir des 7 et 8 juin.

Les heures de départ et d'arrivée seront portées à la connaissance du public par des affiches spéciales.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, la Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
Paris,	108 fr. »	81 fr. »
Nantes,	125 »	96 »
Angers,	116 »	87 »
Le Mans,	114 »	85 »
Tours,	100 »	75 »
Blois,	93 »	71 »
Orléans,	95 »	74 »

#### ITINÉRAIRE

1<sup>o</sup> Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et *vice versa* ;

2<sup>o</sup> Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yriex, ou par Emon-tiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, avec une réduction de 26 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage, pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour attendre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

*Avis essentiel.* — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE XII. — (Suite).

La fatigue et l'émotion brisaient David. Il pénétra dans la chambre de Charrette et s'assit, accablé, sur le divan. Toujours il songeait à sa femme qui allait s'enfuir devant l'échéance. S'enfuir sans l'avoir prévenu par un seul mot. Aurait-elle redouté sa présence, ses conseils, son honnêteté?... Pourquoi l'exclure? Pourquoi l'exiler toujours? Il se sentait anéanti. Quel désastre! Tout croulait: sa joie, son orgueil, la paix de son âme. Avec sa nature si droite, il ne pouvait concevoir que les dettes du père ne fussent pas celles de la fille, surtout lorsque la fille avait joui du luxe insensé fourni par la maison de banque. Il ne pourrait donc plus estimer sa femme, et l'estime n'est-elle pas essentielle à l'amour? Où elle baisse l'amour faiblit. Il savait Charrette capricieuse et futile, et il avait pardonné les caprices et la futilité; mais il ne la croyait pas indécate...

Comment ferait-il, mon Dieu, comment ferait-il, s'il ne devait plus aimer Charrette, l'idole de sa jeunesse, la mère de son enfant, la mère de sa petite Rita? Dieu, qu'elle lui avait paru jolie, le jour où, pour la première fois, il l'avait entrevue en belle amazone. Que ce temps était loin!... Depuis, que de joies et de douleurs!... C'est la vie: pleurer, sourire, et puis pleurer encore.

David essuya ses yeux et regarda autour de lui. La chambre, dans son désordre, parlait du départ prochain. Des dentelles et des robes couvraient le lit, attendant qu'elles fussent ployées dans une malle ouverte devant la console. La psyché semblait encore refléter les attitudes d'une jolie femme devant son miroir. Un petit chapeau de voyage, très coquet avec son voile de gaze, y demeurait suspendu. Sur le guéridon, près d'un sac de maroquin, destiné à l'enfermer, sans doute, se trouvait la cassette à bijoux. David s'en approcha et l'ouvrit. Elle recelait de vraies richesses. L'une après l'autre, il retournait, sur toutes leurs faces, les riches parures; il examinait une à une toutes les pierreries avec l'attention d'un joaillier chargé d'un inventaire. Il prit aussi la rivière de diamants. Sur le velour bleu le col-

lier étincelait, et une vive satisfaction se peignit sur les traits de l'appréciateur. Certes, ni l'amour du brillant, ni l'apreté du gain ne mettaient cette lueur heureuse dans son beau regard honnête et limpide; mais il se disait :

— Le salut est là: ces bijoux ont une valeur inestimable. En les jetant à la faillite, avec tout ce que nous possédons au monde, nous comblons le déficit... Et l'on dira :

« — Ceux-là sont des vaillants et des généreux, ils ont préféré la pauvreté à l'argent mal acquis... » Nous, riches de l'or d'autrui!... Oh! non, mille fois. Que le ciel me donne la santé et l'inspiration, et chez nous seulement entrera l'or du travail, le seul qui désormais nous fera vivre. Ah! celui-là, c'est l'or béni de Dieu.

David revint près du divan. Les instants s'écoulaient dans une attente douloureuse et fébrile. Il entendit enfin un frôlement de traîne sur le marbre du vestibule. Il se leva vivement. Si légers que fussent les pas de sa femme, il venait de les reconnaître.

L'arrivée subite de David n'avait pas été sans contrarier vivement tous les Van Ritten, sans les jeter en émoi. Que venait faire cet importun? Allait-il entraver tous leurs plans? Il fal-

lait agir avec adresse, dissimuler leur violent mécontentement, et Charrette s'approchait en souriant. Avec son air aimable, elle vint embrasser son mari.

— Quelle arrivée imprévue, David! Qu'est-ce qui peut ainsi t'amener à l'improviste? Tu surprends ta famille et tes amis. C'est égal, tu es toujours le bienvenu.

Ces paroles affectueuses furent douces au pauvre Broze. Il attrapa sa femme tout près de lui, sur le divan; puis, avec une voix lente et grave, une voix où vibrerait une profonde émotion :

— Ah! dit-il, j'étais trop inquiet à New-York. Tu ne m'écrivais plus, et me voilà.

— Que je te reconnais bien là, fit Charrette avec son rire musical. Toujours impressionnable. Toujours inquiet. Eh! bien oui, mon ami, oui, mes lettres ont été trop rares; je l'avoue; mais aussi avec tout ce que j'ai eu de préoccupations, avec ce voyage si promptement décidé; car, tu le vois, nous allons partir, le temps m'a totalement manqué.

— Et pourquoi ce voyage? fit Broze, interrogeant à son tour... Oh! Charrette, tu pars, et notre honneur est en péril.

— Notre honneur, reprit la jeune femme,

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant trois jours.

#### L'ENREGISTREMENT ET LES VALEURS MOBILIÈRES

La Chambre vient d'être saisie, par M. Gillet, d'une proposition de loi aux termes de laquelle l'impôt d'enregistrement qui frappe les mutations par décès et les transmissions entre vifs, à titre gratuit, serait remplacé, pour les titres au porteur et pour les titres nominatifs, par un abonnement annuel de dix centimes par cent francs du cours moyen.

M. Gillet évalue à une vingtaine de millions le profit annuel que cet abonnement donnerait à l'État.

On sait que les législateurs républicains, quand il s'agit de pressurer la bourse, déjà mise à sec, des contribuables, sont fertiles en inventions. Ils ne sont, d'ailleurs, bons qu'à cela.

#### LE MILDEW

Le mildew commence à se montrer de tous les côtés dans le département de Maine-et-Loire.

Le mal n'est pas très accusé encore, mais il ne va pas tarder de se propager. — Il est grand temps de se mettre partout à l'œuvre de la défense des vignes. — A. B.

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### LES MOULES

Le comité des pêches maritimes, qui avait été chargé par le ministre de la marine d'étudier la question au point de vue hygiénique, vient de publier un rapport concluant à l'innocuité des moules en toute saison, à la condition qu'elles ne soient pas pêchées dans des eaux stagnantes.

ANGERS. — En raison du départ de M. Petit, la commission d'Angers-Fanfare s'est occupée du remplacement immédiat de ce chef.

L'unanimité des voix se porta sur M. Néermann, ancien chef de musique des pontonniers. Dès le lendemain, des démarches furent faites auprès de cet artiste bien connu du public angevin, et le lundi 17 juin le comité eut la satisfaction d'annoncer à la société entière que M. Néermann était désormais le chef d'Angers-Fanfare.

En ratifiant le choix fait par le comité, la société est convaincue qu'à l'exemple de son prédécesseur, le nouveau directeur guidera avec habileté la fanfare qui a obtenu de si grands succès aux concours de Rennes et de Niort.

A BESANÇON, ville où les protestants sont en très grand nombre, le conseil municipal

républicain vient de rétablir les processions de la Fête-Dieu.

A BERGUES, M. Clayes, maire et sénateur républicain, tolère la libre circulation des processions et, bien plus, laisse donner la bénédiction aux fidèles du haut du balcon de l'Hôtel de Ville.

A RENNES, M. le sénateur Le Bastard, maire républicain radical socialiste, vient de tolérer la libre circulation des processions sur la voie publique.

A ORLÉANS, M. Colas des Francs, maire républicain, autorise les processions du culte catholique, et tandis qu'on interdit à Tours la procession de saint Martin, assiste en personne à celle de Jeanne d'Arc.

A ANGERS, M. le docteur Guignard, maire républicain, autorise la sortie des processions.

A NANTES, les processions ont été rétablies depuis un an, à la grande satisfaction du commerce et de la classe ouvrière.

A Saumur, malgré le vœu de la population exprimé par plus de 4,000 signatures, les processions sont interdites.

TOURS. — Un maire mal élevé. — Nous lisons dans la *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La commission du pétitionnement pour le rétablissement des processions, ayant terminé son travail, a pensé qu'il était opportun de donner connaissance au maire du résultat obtenu et du chiffre des signatures recueillies dans la ville.

» Une lettre collective revêtue de 14 noms, pris parmi les négociants, bourgeois, patrons et ouvriers les plus en vue de la cité, fut remise lundi soir à M. le docteur Fournier, pour lui demander le jour et l'heure où il pourrait recevoir la délégation.

» Vous croyez peut-être que le petit docteur a répondu à la missive; que nenni, il a mis la lettre dans sa poche et est parti cette nuit pour le banquet de Versailles, où paraît-il, il doit rester 15 jours.

» On ne se moque pas avec plus de désinvolture de ses administrés. Cette façon de non-recevoir est digne d'un goujat.

» En effet, vous n'avez pas même daigné, vous, M. Fournier, le premier magistrat de la cité, imiter vos collègues des autres villes, qui se sont empressés de recevoir et d'écouter les pétitionnaires.

» A Saumur, le radical M. Combier a eu au moins plus de franchise que vous; il a répondu catégoriquement que, tant qu'il serait maire, il n'autoriserait jamais les processions, et a congédié la délégation en lui disant : « Faites de nouvelles élections et changez la municipalité ! »

» Voilà ce que n'aura jamais le courage de répondre le docteur Fournier. »

Le procès Testu-Jodeau Delahaye. — Le tribunal correctionnel de Tours a rendu jeudi son jugement dans l'affaire Testu-Jodeau contre M. Delahaye, directeur du *Journal d'Indre-et-Loire*.

M. Delahaye est condamné à 500 francs d'amende, 4,000 francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement en tête du *Journal d'Indre-et-Loire* et à trois insertions du même jugement dans les journaux du département au choix de M. Testu-Jodeau, sans que chaque insertion puisse dépasser 50 francs.

LE MANS. — L'affaire Chambris. — Le tribunal correctionnel du Mans a consacré la plus grande partie de son audience d'aujourd'hui à l'affaire Chambris.

L'ancien banquier, reconnu coupable des délits de banqueroute simple et d'abus de confiance, a été condamné à deux années d'emprisonnement.

Le fameux Clos Vougeot a enfin trouvé un acquéreur : c'est M. Jules Milou, demeurant à Dijon, qui s'en est rendu propriétaire, pas pour longtemps, car il va le remettre en vente, mais par lots.

Bien des personnes pourront donc acheter une parcelle de ce célèbre vignoble.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 juin 1889.

Les bonnes dispositions des deux journées précédentes ne se sont pas maintenues. Nos rentes perdent une partie de leur avance : 3 0/0, 85.32; 4 1/2 0/0, 104.58.

Le Crédit Foncier fait preuve de fermeté à 4,328.75. Quant aux obligations, elles continuent à être l'objet de nombreuses demandes de la part de la petite épargne.

La Société Générale se retrouve à 455. On fait 523.75 demandé sur la Banque d'Escompte.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est tenue à 760. Les obligations 5 0/0 des chemins de fer de la province de Santa-Fé, à 422, constituent un placement à raison de 6 1/8 0/0; leur revenu de 25 fr. est garanti par la province de Santa-Fé et par la Compagnie de Fives-Lille chargée de la construction du réseau.

On sait que la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France qui procède en ce moment au doublement de son capital social par l'émission de 20,000 actions de 500 fr. est déjà concessionnaire à titre définitif d'un réseau de 250 kilomètres dans le département du Var. De plus, la Compagnie a repris la concession dans la Côte-d'Or d'un réseau de 153 kilomètres qui doit être terminé en deux ans. La Société Générale et le Crédit Industriel chargés de la souscription reçoivent dès maintenant les demandes accompagnées d'un premier versement de 50 fr. par titre souscrit.

Le Panama est à 57. L'obligation des Chemins Economiques cote 378.

La situation financière de la Société des

Voyages Internationaux devient chaque jour plus prospère par suite de l'extension de sa clientèle qui, en quelques semaines, a rayonné sur la France entière. L'économie de cette Société, on le sait, consiste à permettre à toute personne qui veut venir à l'Exposition, de couvrir, moyennant le prix de 25 et 20 fr. par jour, tous ses frais de séjour sans exception et dans les conditions les plus confortables.

Dans un établissement de bains : — Garçon, comment se fait-il que je ne retrouve pas mon pantalon ?

Le garçon recherche de tous côtés et, ne trouvant rien :

— Monsieur est-il bien sûr d'être venu avec ?

#### C<sup>ie</sup> DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS

Double par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs.

ON PAIE : à la souscription . . . 50 fr.  
à la répartition . . . 75 — } 250 fr.  
du 1<sup>er</sup> au 5 août 1889 125 —

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance.

Titres au porteur après libération de moitié.

On a droit à 5 0/0 sur les versements successifs et cet intérêt sera payable les 1<sup>er</sup> janv. et 1<sup>er</sup> juillet

Intérêts à 5 0/0 garantis par l'État et les Départements

(suivant conventions et lois énoncées au prospectus).

On souscrit : Jeudi 27 Juin

et, dès à présent, par correspondance :

A PARIS : à la Société Marseillaise, 50, Chaussée-d'Antin; au Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire; à la Société Générale, 54, rue de Provence.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise, 63, rue Paradis.

A BRUXELLES : Banque de Bruxelles.

Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Convét, 4 fr. le litre;

Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre;

Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre;

Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

#### TOUT le Monde PECHEUR

avec le *Pisciculteur Malgache*, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le capitaine Charpi, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons. Les réunis en groupes et leur fait perdre toute défiance, la pêche devient très facile. Essayez-en une boîte à 1 fr. ou deux boîtes 2 fr. avec Manuel de pêche gratis. Etrépat, 33, r. Font-Naut, Paris. En Vente chez M<sup>rs</sup> d'Art, de Pêche, aux fraises, etc. Angers, MM. Arbellot, 49, quai National; Gauthier, 88, r. de la Bûche-Pichon; et, à Platanoguet, Saumur, Clément, 11, r. Hôtel-de-Ville, Cholet, Couillard, 19, r. St-Pierre, Montreuil-Bellay, Louet, fabr. d'art de pêche.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

quel grand mot tu emploies et quel air tragique! Dans tous les cas, il ne s'agit que de cessation de paiements, et ces paiements sont interrompus, non par nous, mais par mon père, Stéphane Van Ritten. Tu n'as rien à voir à ces choses, ni moi non plus qui porte ton nom. Eh! pourquoi donc, mon Dieu, te troubler à ce sujet ?

David regardait tristement sa femme. Son cœur était torturé, il sentait avec toute l'ardeur de son âme l'angoisse du désenchantement. Sa dernière illusion s'effaçait. Sa femme manquait de délicatesse. Le nier devenait impossible. Une seule ressource restait : lui faire comprendre ses torts, lui montrer la gravité de la situation. La tête de Charmette était la légèreté même, mais, si l'on parlait à son cœur, le cœur... peut-être, trouverait une noble réponse.

— Ecoute-moi bien, Charmette, reprit le pauvre artiste avec une extrême gravité, écoute, je suis excessivement calme; je me suis promis de l'être; mais si tu savais tout ce que j'ai souffert depuis mon retour en France! Si tu savais en quels termes une feuille publique, un journal tiré à des milliers d'exemplaires, a parlé de ton père qui est devenu le mien! Alors,

en lisant cet article, j'ai senti, à la brûlure de mon front, combien l'honneur est tout, qu'il est le plus grand des biens, que, pour le conserver, il faut tout sacrifier, quand bien même il nous demanderait la vie.

Les lèvres dédaigneusement plissées, Charmette écoutait.

— Vivre sans considération, vois-tu, me serait impossible. Quand j'irais de ville en ville donner mes concerts, et que, sur la scène, on me pointerait du doigt en disant : « Celui-ci est le fils d'un banqueroutier ! Celui-ci a perfidement engagé ses amis, les artistes, dans des affaires véreuses; il leur a soutiré leurs épargnes ! Celui-ci est riche et les familles ruinées par les siens souffrent d'une affreuse misère !... » Non, non, je ne pourrais supporter cela, Charmette... Et notre Rita, notre fille chérie, qui, elle aussi, un jour, aurait à rougir !

— Que vous êtes excessif, David, fit languissamment Charmette.

Broze tressaillit; ses joues se colorèrent vivement. Ce premier coup d'aiguillon amenait en lui un commencement de colère. Il se contentait néanmoins.

— Ne parle pas ainsi, Charmette. Je te l'ai

dit, je veux être calme. Non, je ne suis pas excessif. Je te montre ici le premier des devoirs : payer ce que l'on doit. Et certes, nous y réussirons. Nous sortirons triomphants de cette crise; car, enfin, si la caisse de la banque est vide, si, pour obtenir une existence luxueuse, follement nous avons semé, sans compter, ma fortune personnelle, il te reste encore un million... le million que je t'ai donné le jour de notre mariage; puis tes bijoux sont nombreux, de grande valeur...

Charmette se redressa brusquement, et dans la surprise causée par cette insinuation, son visage laissa voir sa pensée véritable. Son œil se dilata, ses lèvres se serrèrent, et sur son front un pli de mécontentement se forma.

— Et vous désirez, fit-elle, la voix sourde, que je me dépouille de mon patrimoine et de mes bijoux ?

Sous le clair regard de son mari, elle acheva de se troubler.

— Je ne désire pas, dit-il lentement et avec fermeté. Je le veux.

Pour la première fois il prononçait ce mot d'autorité « Je le veux ». Charmette sentit la révolte lui entrer dans le cœur.

— Vous le voulez?... vous voulez me con-

damner à la pauvreté, à la misère?... vous voulez que je me dépouille de tous mes biens... vous êtes fou en vérité, vous êtes fou !

L'œil de Broze étincela.

— Non, je ne suis pas fou. Ici il est question d'honneur, et je vous l'ai dit, Charmette, tout doit lui être sacrifié.

— Et comment vivrai-je ? interrogea aigrement la jeune femme.

Par la pensée elle se voyait, quittant son bel appartement pour un étroit cinquième situé dans un quartier vulgaire... puis une vie de travail, de gêne, de privations. Non, certes, elle n'y consentirait jamais. Que lui importait à elle que d'autres fussent ruinés par ses folies ? Que lui importait son devoir, puisque jamais elle n'avait eu d'autre règle que son plaisir ?

(A suivre.)

Au restaurant :

— Garçon, le potage est trop salé.

— Oh ! monsieur a tort de se plaindre.

— Comment, y aurait-il quelque chose de plus salé encore ?

— Oh ! oui, monsieur.

— Quoi donc, le poisson, les légumes ?...

Le garçon avec bonhomie :

— Non, monsieur, l'addition !..

